



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le 29 juin 2010

Tél. 026 / 305 29 68
Fax 026 / 305 29 54

N/réf. MA/BD
U/Ref.

Aux institutions spécialisées du canton
de Fribourg

Travail de nuit, service de garde et salaires des apprenti(e)s ASE/ASSC

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Suite à diverses questions, nous aimerions apporter quelques précisions aux points mentionnés en titre:

- 1. Travail de nuit** (ou appelé couramment **veilles actives**):
L'ordonnance du Conseil d'Etat du 22 décembre 2009 relative à la compensation et à la rémunération du travail de nuit du personnel de l'Etat étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, l'art. 18.1 de la CCT INFRI-FOPIS a aussi été modifié avec effet au 1^{er} janvier 2010. Vu que les changements pour 2010 n'ont été communiqués qu'à la fin de l'année 2009, les effets financiers de la compensation en temps de 10% entre 23h00 et 6 h00 n'ont pas pu être intégrés dans les budgets 2010. Les charges supplémentaires découlant de l'application de l'art. 18.1 de la CCT seront donc considérées lors de l'établissement des décomptes finaux 2010 pour votre institution.
- 2. Service de garde** (ou appelé couramment **veilles passives**):
Les services de l'Etat sont en train d'examiner dans quelle mesure l'ordonnance du 22 décembre 2009 est applicable dans le domaine des institutions. Un courrier y relatif sera envoyé à INFRI.
- 3. Salaires des apprenti(e)s ASE et ASSC:**
Par courrier du 24 décembre 2009 à Ortra Santé-Social Fribourg, la DSAS a déterminé les montants des salaires des apprenti(e)s ASE et ASSC qui peuvent être subventionnés à partir de 2010. L'information ayant été relayée auprès des institutions au début de cette année, les incidences financières n'ont pas pu être intégrées dans les budgets 2010. Les charges supplémentaires découlant de l'application de cette lettre seront considérées lors de l'établissement des décomptes finaux 2010 pour votre institution.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous présentons, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

Maryse Aebischer
Cheffe de service

Benoît Ducrest
Collaborateur scientifique